

# **Premier Congrès International de StreetNet International 16 &17 mars 2004, Séoul, Corée**

## **SEANCE D'OUVERTURE**

La séance d'ouverture du Congrès de StreetNet International a été accueillie par la Fédération Nationale de vendeurs de la rue de Corée (NFSVK). Un Co-Président de NFSVK, Kim Heung-Hyun, a souhaité la bienvenue aux invités. L'autre Co-Président, Lee Pil-Du, n'était pas présent comme il avait été arrêté et tente d'obtenir son relâchement au moment où le Congrès n'avait pas été réussi. Le Président Provisoire de StreetNet International, Churchill Mrasi, n'a pas présenté son discours d'ouverture – un message d'ouverture a été présenté par le Secrétaire Provisoire, Elvis Chishala, qui a aussi lu des messages de soutien suivants:

1. Kofi Asamoah de la part du Congrès de Syndicat (TUC) de Ghana
2. Nora Wintour de la part du Service Public International (PSI)
3. Les femmes dans l'Emploi Informel: Globalisation et Organisation (WIEGO)
4. Anneke Van Luijken de IRENE (Hollande)
5. Gratien Hounsinou du Centrale des Syndicats de Secteurs
6. Privés et Informels du Bénin (CSPIB) - lu en français et résumé
7. en anglais par la Coordinatrice Internationale.

La note dominante a été délivrée par le dirigeant populaire respecté Baek Ki-Wan, après avoir été adressé par les organisations de solidarité coréennes suivantes:

- Lee Su-Ho, President du KCTU (Congrès coréen de Syndicats)
- Jung Kwang-Hoon du Solidarité du Peuple coréen
- Moon Kyung-Sik du Syndicat de Paysans coréens

## **SEANCE A HUIS CLOS**

La séance à huis clos du Congrès a commencé à 14h50 de l'après-midi. Il faut remarquer que beaucoup de délégués avaient eu des problèmes majeurs d'obtenir de visas pour entrer à la Corée à cause de l'attitude hostile des ambassades coréennes dans les pays différents. Par conséquent quelques délégués n'étaient pas arrivés mais on les attendait avant la fin du jour suivant. Bien que le congrès avait déjà atteint le quorum, plus que 50% + 1 de toutes les organisations membres étaient présentes et enregistrées, le Congrès a accepté d'ajuster le programme comme ça était proposé par le Comité Provisoire dans le but de permettre le maximum de participation dans les affaires du Congrès par les délégués qui arriveraient en retard y inclut toute la délégation indienne.

Le rapport écrit de la Co-ordinatrice a été présenté par la Coordinatrice Internationale. Le rapport financier vérifié par un auditeur a été présenté par l'Administratrice Internationale.

Les deux rapports ont été adoptés.

## **DISCUSSION**

La IBF et ASSOTSI ont félicité la Coordinatrice de son travail et son rapport. L'Alliance de StreetNet de Ghana a fait appel pour plus de soutien organisationnel que StreetNet avait organisé pour AZIEA en Zambie et l'établissement d'une alliance nationale de vendeurs de rue au Kenya. L'Alliance de vendeurs de la rue de Eastern Cape a fait appel aux organisations de vendeurs de la rue de la Afrique du Sud pour surmonter leurs différences et s'unir dans une alliance nationale de vendeurs de la rue.

FEDEVAL a fait appel pour plus d'activité de StreetNet en Amérique latine, surtout en Argentine et la région d'Andine, et a bien accueilli la décision de la coordinatrice Internationale de StreetNet pour travailler à Lima en juillet et août 2004. NFSVK a fait appel à StreetNet de faire l'extension dans d'autres pays Asiatiques – et ils ont été demandés d'aider en fournissant des contacts dans les autres pays Asiatiques. NFSVK a soulevé aussi le problème de la dépendance de StreetNet de fonds de donateur, qui n'est pas bon dans long terme – et a proposé que StreetNet établisse un réseau de distribution internationale pour le commerce entre les membres d'organisations d'affiliées.

L'Alliance de StreetNet de Ghana a suggéré que StreetNet ait des politiques sur des points suivants:

- VIH/SIDA et ses effets sur les vendeurs de la rue;
- pratiques de travail par rapport aux employés de vendeurs de la rue;
- résolutions internationales sur le commerce mondial.

AZIEA (Zambie) a suggéré que StreetNet ait besoin d'adresser l'écart qui est souvent présent entre la direction et l'adhésion en promouvant l'éducation de direction et la formation, et que les structures régionales devraient être établies pour organiser des programmes pour instruire des membres à propos de la direction des organisations. KASVIT (Kisumu, Kenya) a suggéré que StreetNet n'essaie pas d'être trop ambitieux mais doit commencer avec les projets maniables qui peuvent être appliqués facilement, et alors faire l'extension. Les deux organisations ont consenti que la lutte pour et la défense de droits de vendeurs de la rue doit être la priorité.

FEDEVAL a accentué l'importance de travailler dans la coopération avec le mouvement de syndicat dans l'ordre de mettre des ouvriers dans le canal principal dans l'économie informelle et travailler contre l'exclusion et marginalisation. Ils ont mentionné aussi que ces vendeurs de la rue font face à plus de compétition des chaînes de supermarchés multinationales, et cette coopération internationale est nécessaire pour faire face à ce problème.

Le congrès a été ajourné à 14h00 pm pour le jour suivant.

## **RESOLUTIONS**

Les résolutions suivantes avaient été adoptées par le congrès (voir Annexes 1-9):

1. Pour le Développement des Politiques Promotionnelles pour des vendeurs de la rue par des états nationaux.
2. Pour la Promotion des Femmes Ouvrières de Secteur Informel du Monde.
3. Prêts.
4. Vendeurs de la rue étrangers et Immigrants.
5. Travail de l'enfant.
6. Notre lutte contre harcèlement et mesures strictes du gouvernement.
7. Enfants de la rue.
8. Sous Comité de collecte des Fonds.
9. Règlements Financiers.

## **AMENDEMENTS CONSTITUTIONNELS**

Les délégués de l'Inde sont arrivés pendant cette discussion, se sont enregistrés et ont joint le Congrès, augmentant le nombre de participants inscrits à 28. Un amendement

constitutionnel a été adopté pour adresser un problème technique dans la gestion de signataires pour des transactions financières (voir Annexe 10).

## ELECTIONS

Le rapport accrédité suivant a été présenté et a été accepté avant de procéder à des élections:

<b>Organisation &amp; pays</b>	<b>délégués accrédités</b>	<b>Présences enregistrées</b>
ASSITSI(Mozambique)	3	2
AZIEA(Zambie)	5+1(Com.Provisoire)	3
CNTG(Guinée)	3+1(Com.Provisoire)	2
E.Cape Alliance(Afrique S.)	3+1(Com.Provisoire)	2
FEDEVAL(Pérou)	5	2
Alliance de StNet de Ghana	3+1(Com.Provisoire)	2
IBF(Afrique du Sud)	1+1(Com.Provisoire)	2
KASVIT(Kenya)	1	1
Syndicat de Malawi	3	0
NASVI(Inde)	10+1(Com.Provisoire)	4
NFSVK(Corée)	3	3
SEWA(Inde)	5	3
SEU(Bangladesh)	3	0
SEWU(Afrique du Sud)	1	1
USYNVEPID(Bénin)	1	1
Membre du Com.Int.Addit(Bolivie)	1	0
<b>TOTAL</b>	58 délégués <b>(15 organisations)</b>	28 délégués <b>(13 organisations)</b>

L'Officier Electoral (Sharith Bowmik de WIEGO) a dirigé les élections conformément à la Procédure d'Elections qui avait été consentie en avance par le Comité Provisoire, et seulement les nominations qui avaient été reçues par le bureau de StreetNet International avant que la date limite de 20 février 2004 fixé par le Comité Provisoire dans sa réunion le 3 février 2004 a été considéré.

Les résultats des élections ont été comme suit:

**PRESIDENT:** Kim Heung-Hyun de NFSVK  
**VICE-PRESIDENT:** Manali Shah de NASVI  
**TRESORIER :** Fundile Jalile de Vendeurs de la rue de la Provence du Cape Orientale (Afr. du Sud)  
**SECRETAIRE :** Elvis Nkandu Chishala de AZIEA

### MEMBRES DU CONSEIL INTERNATIONAL:

1. Teresa Ak'ongo de KASVIT
2. Fatoumata Bah de CNTG
3. Clarisse Gnahoui de USNVEPID
4. Gloria Solorzano Espinoza de FEDEVAL
5. Lameck Kashiwa de AZIEA

6. Jacob W.K Otum de'Alliance de StreetNet de Ghana
7. Arbind Singh de NASVI
8. Manuel Sulca Escalante de FEDEVAL

Due à l'insuffisance des nominations des femmes candidates et des conditions constitutionnelles que 50% des membres du Conseil International devraient être femmes, il y aurait maintenant trois places vacantes au Conseil International à être remplies par les femmes. Le processus pour ceci serait déterminé par le Conseil International dans sa réunion en mai 2004.

## **CONCLUSION**

Le nouveau Président, Kim Heung-Hyun, a cloturé le Congrès de StreetNet International à 12h30 p.m le matin du 18 mars 2004, après avoir invité le Président sortant, Churchill Mrasi, le Vice-président, Manali Shah, des autres membres du nouveau Conseil International et la Coordinatrice Internationale pour adresser brièvement les délégués du Congrès.

## **ANNEXE 1**

### **Resolution 1: Pour le Developpement de Politique Promotionelle pour les Vendeurs et Vendeuses dans les Rues de la part des Etats Nationaux.**

Considérant:

Que, par le mandat des Constitutions démocratiques de chaque pays, le travail est un droit et un devoir social et à l'Etat le correspond de promouvoir les conditions qui éliminent la pauvreté et ils assurent aux citoyens l'égalité d'opportunités pour atteindre une occupation utile et cela les protège contre le chômage et le sous emploi dans n'importe quel de ses manifestations.

Que, le commerce ambulants et les activités diverses de l'économie informelle sont des conséquences des déséquilibres structurales de nos pays et de la relation existante injuste de subordination dans l'ordre international.

Que, les vendeurs ambulants, en plus d'engendrer des sources d'emploi et de revenus pour nous et nos familles, nous constituons une importante canal de distribution et de commercialisation des produits qui facilite la fourniture de produits fondamentaux pour la survie d'importants secteurs de la population.

Que, c'est commode aux intérêts nationaux pour réconcilier les droits des ouvriers ambulants, compter sur la sécurité et les conditions favorables pour leur travail, avec les processus d'ordre et de développement des villes et les pays; dirigeant ainsi la force économique et sociale du commerce ambulants, et des ouvriers de l'économie informelle, a fin de rendre capable son développement comme partie de systèmes socio-économiques démocratiques et équitables.

NOUS CONSENTONS QUE:

1. Promouvoir dans chaque pays la déclaration de nécessité et d'utilité publique et d'intérêt social préférentiel l'emplacement et localisation adéquate des ouvriers ambulants dans l'espace urbain, en tenant compte de particularités et les conditions de ses moyens.

2. Encourager dans chaque pays et chaque ville la formulation arrangée de Programmes de promotion intégrale des travailleurs ambulants qui considèrent l'attention à nos droits comme citoyens et marchands, articulant la politique économique et sociale, de respect à nos droits, l'usage de l'espace urbain, du développement économique, etc.
3. Lutter pour les droits des travailleurs ambulants, en revendiquant notre droit de travail, le bien-être et le développement; en développant des alliances stratégiques avec union de syndicats et les autres acteurs du développement local, national, et mondial.

PROPOSEE PAR: FEDEVAL, Lima- Pérou (décembre de 2003)

APUYEE PAR: Eastern Cape Alliance of Street Vendors et AZIEA

## **ANNEXE 2**

### **Resolution 2: Pour la Promotion des Droits de Travailleuses Informelles du Monde**

Considérant:

Que, le type de globalisation mondial prédominant subordonne les économies et les Etats des pays moins développés, limitant leurs possibilités pour la génération de travaux et les revenus dignes pour la classe ouvrière; par le quel le chômage et le sous emploi grandissent, de même que le numéro d'ouvriers dans l'économie informelle, augmentant l'appauvrissement des majorités dans nos sociétés.

Que, devant cette situation dans la majorité de nos pays le commerce ambulant est l'expression de stratégies de personnes et les familles pour atteindre leur survie, en soulignant la croissance accélérée du numéro de femmes, les enfants et vieux.

Que, dans la composition du nombre de personnes que nous déterminons comme vendeurs ambulants un vaste, et beaucoup de fois majoritaire de pourcentage, sont des femmes, qui à leur rôle de femme et ouvrières, s'y ajoute celui de mères, responsables de famille, être dirigeantes, etc.

Que, dans la majorité de nos sociétés les femmes ne sont pas considérées au même égalité d'opportunités que les hommes, on les réduit à travaux domestiques ou de subalterne aux hommes, on niant qu'elles peuvent développer entièrement leurs capacités et leurs habilités, pour contribuer à leur développement personnel, communal, national dans les domaines économique, politique et social.

Par lequel le Congrès CONSENT:

1. Promouvoir des relations d'égalité entre les hommes et les femmes, en appuyant nos organisations, les apprentissages pratiques démocratiques et équitables.
2. Soutenir la présence des femmes dans les espaces publics, dans la représentation et la capacité de décision de nos organisations, surpassant le rôle traditionnel qui les limite aux rôles de subordonnés.
3. Encourager le rôle actif de femmes et des hommes dans la demande et l'exercice de nos droits économiques et sociaux, relatifs à notre condition d'ouvriers et de citoyens.
4. Condamner l'engagement des gangsters sous-contractes qui commettaient actes de violence sexuelles contre les femmes.

PROPOSEE PAR: FEDEVAL, Lima- Pérou (décembre de 2003)

APUYEE PAR: AZIEA et Eastern Cape Alliance of Street Vendors

### **ANNEXE 3**

#### **Résolution 3: Prêts**

Le Premier Congrès International de StreetNet, NOTE:

1. Que la politique existante de StreetNet International sur la Subsistance et l'autosuffisance financière, déclare: "StreetNet International doit pratiquer la gestion et le contrôle" financiers sérieux.
2. Que StreetNet International est toujours dépendant sur les fonds de donateurs à fin de réaliser son travail;
3. Ces fonds de donateur ne sont pas mis à la disposition normalement dans le but de faire des dons ou des prêts;
4. Que le travail d'administrer les arrangements de prêt exigent la capacité substantielle administrative, laquelle elle-même coûte cher d'établir.

#### RECONNAISSANCE

Que n'importe quelle discussion des dons ou des prêts aux membres de StreetNet est sans signification à moins que StreetNet a des réserves substantielles d'économies ou les autres fonds de son propre compte à partir desquels des dons ou les prêts pourraient être financés.

PAR LA PRESENTE SE RESOUD:

1. Que StreetNet ne tentera pas d'administrer des plans de prêt, comme ceci diminuerait l'organisation centrale et la politique de travail qui est l'objectif primaire du travail de StreetNet;
2. Que StreetNet retiendra sa structure et son caractère comme une organisation à but non lucratif comme la meilleure structure pour atteindre la politique et de gains organisationnels que StreetNet cherche atteindre, et dans le but de continuer à qualifier pour les exemptions d'impôt sur les fonds de donateur et le revenu engendré par l'organisation pour sa réalisation;
3. Que la méthode de StreetNet d'aider des membre des organisations qui ont besoin de fonds ce sera pour les aider à développer leur propre capacité indépendante de collecter de fonds, ou en leur mettant en contact avec des caisses d'épargne et des organisations qui donnent de crédit dans leurs propres pays (où StreetNet connaît telles organisations) à fin qu'elles établissent partenariats de travail directement avec eux.

PROPOSÉE PAR: AZIEA SÉCONDÉE PAR: NFSVK

### **ANNEXE 4**

#### **Résolution 4: Vendeurs étrangers et les vendeurs migrants de la rue**

Le Premier Congrès International de StreetNet, NOTANT:

1. Qu' il y a beaucoup de commerce transfrontalier dans beaucoup de régions du monde, et beaucoup des commerçants intéressés sont colporteurs, vendeurs de la rue et vendeurs du marché informel qui essaient de gagner la vie à peine dure pour leurs familles dans les autres pays à cause des occasions limitées dans leurs propres pays;

2. Que beaucoup de ces commerçants informels font face au harcèlement des autorités, qui les fait particulièrement vulnérable à la corruption et à l'extorsion;
3. Qu'en plus du harcèlement des autorités, ces commerçants font souvent face à l'hostilité et à la xénophobie des citoyens du pays hôte;
4. Qu'il y aura un article sur le travail migrateur à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail de la OIT en juin 2004, qui fera l'attention internationale à la situation critique des immigrants et des ouvriers sans documents essayant de gagner la vie dans les pays étrangers;

PAR LA PRESENTE SE RESOUD:

1. Comme une organisation internationale commise à améliorer les vies de vendeurs de la rue dans tous pays du monde, pour opposer la xénophobie et décourager les organisations membre d'adopter les politiques ou les pratiques xénophobes par rapport au ressortissants étrangers des autres pays;
2. Encourager des vendeurs informels du marché, les vendeurs de la rue et les colporteurs dans les pays différents pour s'engager volontairement dans le commerce, et développer les convenables termes et les conditions pour tel commerce à leur propre avantage;
3. Assister la Conférence Internationale de OIT en juin 2004 à fin de participer dans le Comité sur le Travail Migratoire avec une délégation de participants le plus accoutumé au fonctionnement pour travailler avec les vendeurs de la rue et immigrants, les vendeurs informels du marché et colporteurs;
4. Participer dans le Comité sur le travail migratoire à la Conférence Internationale du Travail avec l'objectif de gagner de reconnaissance dans la formulation de ses Conclusions ou autre instrument de OIT de la situation et les problèmes que font face les vendeurs étrangers de la rue, les vendeurs informels du marché et les colporteurs en particulier.

PROPOSÉE PAR: NFSVK SÉCONDÉE PAR: USYNVEPID

## **ANNEXE 5**

### **Résolution no 5: Travail Infantil**

Le Premier Congrès International de StreetNet, NOTANT:

1. Qu'il y a des exemples d'enfants qui travaillent comme les vendeurs de la rue, ou indépendamment ou aider les parents qui sont vendeurs de la rue, vendeurs ou colporteurs du marché informel;
2. Que beaucoup de ces enfants travaillent pour accroître des revenus bas gagnés par des adultes dans leurs familles;
3. Que par l'occasion le travail de ces enfants les garde en dehors d'école et les empêche du développement de leurs habilités et leurs capacités pour le meilleur de leur potentiel;

PAR LA PRESENTE SE RESOUD:

1. Que StreetNet soutient le Convention 138 et le Recommandation 146 sur l'Age Minimum de OIT (1973) et le Convention 182 et le Recommandation 190 de OIT (1999) sur Les Pires Formes de Travail Infantil;
2. Soutenir absolument les droits de tous les enfants pour aller à l'école, encourager des vendeurs informels du marché, vendeurs de la rue et les

- colporteurs pour s'assurer que leurs enfants complètent leur éducation de base, et promouvoir des occasions pour leur plus ample éducation;
3. Soutenir sans conditions la promotion et l'exercice de droits égaux pour les enfants filles, et battre contre n'importe quelle forme de discrimination contre l'enfant fille;
  4. Travailler pour l'augmentation dans les revenus pour les vendeurs adultes de la rue, vendeurs informels du marché et colporteurs comme les meilleurs moyens d'éliminer le besoin pour les enfants pour travailler pour augmenter les revenus de membres adultes de la famille;
  5. Promouvoir l'établissement de centres de soin assuré et des écoles maternelles abordables pour des enfants préscolaires de vendeurs de la rue, des vendeurs du marché ou les colporteurs situées tout près de leurs endroits d'opération qui opèrent aux heures appropriées pour eux pour pouvoir utiliser entièrement tels centres. Où possible, tels centres de protection infantile devraient être intégralement reliés aux projets de la ville ou du marché;
  6. Promouvoir des approches de planification urbaine qui incorporent des infrastructures pour le soin des enfants préscolaires de vendeurs de la rue, des vendeurs informels du marché et des colporteurs.

PROPOSÉE PAR: CNTG et Eastern Cape Alliance of Street Vendors  
SÉCONDÉE PAR: FEDEVAL

## **ANNEXE 6**

### **Résolution 6: Notre combat contre harcèlement et les mesures sévères de gouvernement**

Le Premier Congrès International de StreetNet, NOTANT:

1. Que beaucoup de nos membres font face au harcèlement constant et aux mesures sévères de gouvernement, qui interfèrent continuellement avec leur productivité et leur capacité gagner un moyen d'existence décent;
2. Que le harcèlement que les vendeurs de la rue font face prend beaucoup de formes, y compris les assauts violents, harcèlement sexuel, la corruption et l'extorsion – parfois commis par les autorités et parfois commis par des voyous, des gangsters et les syndicats travaillant la main-dans-la main avec les autorités;
3. Qu'il y a beaucoup de types de harcèlement de genre-spécifique, y compris les formes différentes de violence de genre-spécifique et harcèlement sexuel, fait face à par les femmes et des enfants vendeurs de la rue;

PAR LA PRESENTE SE RESOUD:

1. Lutter sans fatigue contre toutes formes de harcèlement de vendeurs de la rue, des vendeurs informels du marché et des colporteurs à travers le monde, inclut l'initiation et participation dans les campagnes internationales;
2. En cases ou la harcèlement résulte en pertes ou blessure, nous demanderons compensation;
3. Publier à la population du monde à large les problèmes éprouvés par les vendeurs de la rue, les vendeurs du marché et des colporteurs avec toutes formes de harcèlement, et tirer l'attention à la nature de genre de harcèlement éprouvé par les femmes, qui constituent la majorité des vendeurs de la rue les plus pauvres, des vendeurs informels du marché et des colporteurs dans la plus part des pays;



4. Faire pression aux autorités locales et de gouvernement national pour engager dans le dialogue social avec les vendeurs de la rue, les vendeurs informels du marché et les colporteurs et/ou leurs organisations et les représentants élus à fin d'éviter l'approche de harcèlement ou engager dans les mesures sévères.

PROPOSÉE PAR: FEDEVAL SÉCONDÉE PAR: AZIEA et KASVIT

## **ANNEXE 7**

### **Résolution 7: Enfants de la Rue**

Le Premier Congrès International de StreetNet, NOTANT:

1. Que beaucoup de villes du monde ont des nombres d'enfants vivant dans des rues qui augmentent;
2. Que ces enfants sont vulnérables au danger et à l'abus, beaucoup d'entre eux survivent en mendiant, beaucoup d'entre eux deviennent proie de l'abus de substance à bas âge, et d'autres tombent aux embrayages d'éléments criminels qui les exploitent pour commettre des crimes pour lesquelles des jeunes font face aux punitions plus légères que les criminels adultes;
3. Que malheureusement beaucoup de gens confondent les enfants de la rue et les vendeurs de la rue et ne comprennent pas la différence;

PAR LA PRESENTE SE RESOUD:

1. Créer la conscience publique de la différence entre les vendeurs de la rue et les enfants de la rue;
2. Promouvoir des programmes préventifs pour s'assurer que les enfants de vendeurs de la rue ne deviennent pas d'enfants de la rue, au moyen de: installations de protection infantile abordables pour les enfants préscolaires de vendeurs de la rue; Education accessible pour les enfants de vendeurs de la rue; Les plus amples occasions pour le développement du potentiel des enfants de vendeurs de la rue;
3. Faire pression aux autorités locales et nationales du gouvernement pour initier des programmes sociaux pour la réhabilitation et le développement du potentiel d'enfants sous l'âge de 15 vivant dans les rues et leurs parents.

PROPOSÉE PAR:AZIEA SÉCONDÉE PAR: KASVIT

## **ANNEXE 8**

### **Résolution 8: Sous-comité de collecte de fonds**

Le Premier Congrès International de StreetNet, NOTANT:

1. La politique existante de StreetNet International sur Subsistance et autosuffisance Financière, qui déclare: "les autres moyens de collecte de fonds seront identifiés et seront poursuivis, inclut: le commerce international entre projets des vendeurs de la rue dans les pays différents; les initiatives des caisses d'épargne et de crédit; les événements de collecte de fonds (les événements tels que culturels, etc.)"
2. Que StreetNet doit s'assurer que la politique existante est entièrement exécutée.

PAR LA PRESENTE SE RESOUD:

Qu'un Sous-comité de collecte de fonds soit nommé pour être responsable de la génération de revenu pour StreetNet, avec les Termes de Référence suivants:

1. Le Sous-comité pourrait faire des rapports au Conseil International et au Congrès International de StreetNet régulièrement;
2. Les membres du Sous-comité ne seront pas autorisés à profiter ou à bénéficier personnellement des projets de génération de revenu de Streetnet International;
3. N'importe quel revenu qui s'accroît par le travail du sous-comité, y compris le revenu sous forme de commission ou des actions, appartiendrait à StreetNet International comme une organisation et pas au personnel ou au membre individuel de StreetNet, y compris de membres du comité élus et les membres du Sous-comité de collecte de fonds.

PROPOSÉE PAR: NFSVK SÉCONDÉE PAR: KASVIT

## **ANNEXE 9**

### **Résolution 9: Règlements Financiers**

Le Premier Congrès International de StreetNet, NOTANT:

1. La politique existante de StreetNet International sur Subsistance et l'autosuffisance Financière, qui déclare:"StreetNet International doit pratiquer la gestion et le contrôle financiers sérieux."
2. Que StreetNet doit s'assurer que ses fonds limités sont utilisés pour atteindre l'avantage maximum pour les vendeurs ordinaires de la rue, y compris ceux-là qui sont des membres de ses organisations affiliées, à travers le monde.

PAR LA PRESENTE SE RESOUD:

Adopter les règlements financiers attachés pour guider ceux qui sont chargés de la gérance de ressources financières de StreetNet.

PROPOSÉE PAR:AZIEA SÉCONDÉE PAR: NFSVK

## **REGLEMENT FINANCIER**

### **1ère PARTIE**

Les procédures financières proposées ci-dessous sont à utiliser par StreetNet International et elles devront être diffusées à travers toute l'Organisation.

Ce règlement a été mis sur pied pour:

- i. Que les activités de StreetNet soient exercées de façon ordonnée et efficiente;
- ii. Garantir la cohésion des politiques financières au sein de StreetNet;
- iii. Servir davantage de garde de sécurité à StreetNet;
- iv. Sécuriser aussi loin que possible l'exactitude des rapports financiers.
- v. Les amendements devraient être agréés par le Comité Exécutif; ils devraient ensuite être approuvés par le Conseil International qui est l'organe attribué pour amender le présent règlement.

Dans ce règlement, le contexte des mots exige ce qui suit, sauf avis contraire;

- **"Signatures autorisées"** signifie le noms des personnes autorisées et approuvées par le Conseil International et ces Agents sont recommandés par la Constitution même, pour signer les chèques et autres instruments de négociation.

- **"Le Coordinateur International"** signifie la personne qui est en tête pour les opérations tout changes et articles exceptionnels. Elle assiste le Trésorier dans n'importe quelle matière financière et est en connexion avec StreetNet.
- **"Le Trésorier"** signifie l'Agent responsable de conseils et de guidance en matière financière et d'Administration des Affaires.
- **"Inévitables Engagements"** signifie:
  - i. Salaires et diverses frais de location (loyers);
  - ii. Les factures d'eau, d'Electricité et de Téléphone;
  - iii. Les fournitures de bureau;
  - iv. N' importe quelle autres dépenses operées sur obligations;
  - v. Contractuelles continuelles.

## **2ème PARTIE**

### **LES RESPONSABILITES DE LA COMPTABILITE GENERALE**

#### **Le Rôle du Coordinateur et Administrateur Internationaux**

Le Coordinateur et l' Administrateur internationaux devraient travailler en coopération fermée pour encadrer et conseiller le Conseil International en matière des finances générale de l'organisation et devraient pour cette fin assurer:

- a. Un contrôle satisfaisant des fonds en conformité avec le règlement financier fourni par le Conseil International.
- b. Que les Agents comptables chargés de recettes et de dépenses, pour lesquelles ils sont responsables et se conforment à la provision et au règlement fournis par le Conseil International.
- c. Qu'ils comprennent les procédures comptables et les clefs de répartition interne, comme pour ainsi garantir financière au Conseil International de StreetNet.
- d. Attirer l'attention de chaque agent sur le retard dans la soumission des rapports et la faiblesse dans l'usage du système comptable ou dans n'importe quelle contrôle interne appliqué sur les transactions comptables.
- e. Apporter les remarques à l'endroit de l'agent chargé de dépenses pour chaque acte de gaspillage, d'incompétence, de négligence ou d' insubordination de leur part.
- f. Formellement de l'existence d'une comptabilité devant le Congrès International, tout en attirant l'attention sur les objectifs et d'importantes lignes politiques optées, sans oublier les responsabilités objectives et légales.

#### **La Surveillances Financiere**

Les prévisions de recettes et de dépenses devraient être soumis au Conseil International pour approbation, ce, conformément au Règlement, et devraient ainsi être présentées comme suit:

- a. Les prévisions totales de recettes devraient être présentées en respect de chaque chef dans le budget;
- b. Les prévisions totales de dépenses devraient être présentées en respect de chaque chef dans le budget;

Les membres du Conseil International recevront:

- mensuellement des rapports de staff pour le mois antérieurs – cela dans deux semaines apres la fin du mois.

- mensuellement un rapport de recette et de dépenses en comparaison avec le budget – cela un mois précédent.

Le livre de caisse est le principal document qui doit être suivi à tout moment.

StreetNet n'accepte pas le passif de n'importe quel engagement, à moins que clairement autorisé – et cela y compris n'importe quel ordre placé ou promesses déjà données.

### **Le Calendrier Financier**

L'année financière s'étend de janvier à décembre de chaque calendrier annuel. Un tableau des comptes annuels sera soumis pour audit tel que prévu par le règlement et les conditions d'octroi. Le brouillon final devrait être prêt pour considération et présentation au Congrès International ou au Conseil, cela avant le mois de mars de l'année suivante.

Le Congrès International devrait désigner des auditeurs externes et internes sur proposition du Conseil International. La procédure d'audit devrait être détaillée et publiée en vue d'un audit externe annuel.

### **3ème PARTIE**

#### **Recu (bon de recette) et Bon de Paiement (bon de dépense)**

Toutes espèces (*cash*) et chèques encaissés devraient être déposés en banque intacts et sans délai. Les espèces devraient être enregistrés rapidement et StreetNet conserve les documents pour la régularisation des procédures.

Les dépenses devraient être engagées seulement auprès de StreetNet.

Par conséquent, il est important que là, tout devrait subir une séparation de travail dans le placement des espèces. Le staff qui engage les dépenses n'est pas supposé préparer directement les documents de paiement, mais devrait assurer le paiement des dépenses, qui par ailleurs, sont agréées par le budget dont le staff a reçu délégation de pouvoir.

#### **Autorisation de Paiement**

Le Bon de paiement doit être au préalable établi avant tout paiement. Il devrait être présenté sous forme d'un formulaire approprié.

L'Administrateur International devrait autoriser le paiement de toute facture attachée au Bon de paiement; bien que le contrôle en cours de détails s'effectue par délégation.

L'Administrateur et ceux qui autorise le paiement sont responsables du contrôle des factures pour la précision en termes de chiffres et de conformité avec les affaires à mains, que ce service ou la marchandise ait été rendu conformément et que dans la suite il n'ait plus eu un seul problème quelconque.

#### **Paiement en Espèces et par Cheque**

Une liste d'agents autorisés à signer les bons devrait être tenue et tout cheque devrait être signé par au moins deux (2) personnes (tel que spécifié dans la Constitution). Par ailleurs, personne n'est permis de signer son propre document financier, s'il est lui-même le bénéficiaire. Il est strictement interdit de signer un chèque blanc (*non rempli*).

L'agent signant le paiement devrait certifier la précision et la validité du paiement et devrait assurer que les signataires ne signeront pas de chèque qui sont payables pour eux-mêmes ou des chèques blancs. Le chèque devrait être rempli complètement (avec le nom du bénéficiaire, le montant en chiffres et en lettres et la date) avant qu' il soit signé.

### **Voyage et Logement**

Les dépenses relatives au frais de voyage et de logement, plus précisément pour le voyage à long distance à l'intérieur des pays, seraient supportées par StreetNet sur base de prix du billet de bus ordinaire ou des tarifs de transport en, et en ce qui concerne le logement, le prix appliqué dans un hôtel modeste ou dans un "guest house", à moins que le budget d' un projet bien spécifique le stipule autrement. Le transport à partir de l'aéroport ou de la station de bus ou de train, dans le cas d'un voyage international, serait supporté par StreetNet et sur base d'un formulaire de transport en commun le moins cher possible. Là où StreetNet paye les repas, les dépenses des boissons alcooliques sont exclues.

En ce qui concerne les revendications accidentelles, seules sont pris en comptes que les revendications dont les tarifs sont fixés et connus d'avances.

### **Le Compte Bancaire**

Les comptes bancaires spécifiques devraient être identifiés par le Conseil International, qui, seul peut signifier lequel des comptes ils peuvent pointer pour le soumettre aux signataires qui seront mis au courant pour l'usage des opérations bancaires courantes.

Les enregistrements comptables correctes seront retenus relativement au système comptable; ensuite, la conciliation entre banques sera conduite aussi nécessairement que possible sur les comptes bancaires, sans dépasser un mois d'intervalle. Les vérifications indépendantes des balances à la banque seront plus régulièrement effectuées par l'Administrateur International.

Le bureau sera autorisé de tenir un petit cash, utilisant le système d'impression ("*imprest system*").

### **4ème Partie**

#### **La Garde et la Vente Proprietes**

Un inventaire sera tenu au Bureau International.

StreetNet ne doit pas agir pour acquérir une propriété ou disposer d'une propriété, sans le consentement, à priori, du Conseil International. Cette matière, relève du onseil d'un professionnel et devrait au préalable être justifiée moyennant un reçu d'évaluation pour la conformité des procédures. Toute disposition sera conformément enregistrée dans un carnet financier.

#### **La Securite du Cash et la Comptabilite d' Iinstruments ou Objets de Valeur**

L' Administrateur International arrêtera les dispositions de sécurité pour la garde du cash et de chèquiers. Là où il y a la sécurité, c'est là qu'il faut placer le coffre-fort, avec deux ou plusieurs cadenas de sécurité, et un agent détiendra toutes les clefs. L'Administrateur International détiendra les carnets de chèques et les documents les plus importants

concernant les paiements et les achats. Elle sera aussi responsable pour la garde et le contrôle des chequiers non utilisés et tiendra un enregistrement des reçus et reglementera la sortie des chequiers dans un registre à part.

## **ANNEXE 10**

### **Amendement constitutionnel 1**

Le congrès international de StreetNet International, NOTANT:

1. Que la clause 11.1 (d ) de la constitution de StreetNet international par exemple *"les signataires des comptes de StreetNet seraient: le Président International, le trésorier, le Coordinateur et les deux autres membres du Conseil international, désignés pour cette fin par le Conseil international, les deux derniers signant conjointement chaque transaction"*, est fatalement préjudiciable en ceci que s'il y a pas assez de membres du Conseil international base dans la même Ville que le siège de Street Net International, ce qui doit devenir impossible d'effectuer des paiements de façon appropriée pour StreetNet.
2. Une telle situation rendrait cela impossible pour StreetNet International de fonctionner correctement.

Par les présentes résolutions, NOUS VOULONS:

Suggérer les changements constitutionnels suivant à opérer lors de ce congrès international, en vue rectifier la situation.

**Clause 11.1(d):** Amendement: *"Deux autres membres du Conseil International" à "Deux autres personnes facilement accessibles au siège".*

Ajoute les nouvelles clauses suivantes:

**11.1(e)** *Les transactions financières de StreetNet seraient aussi supervisées et contrôlées par deux membres-auditeurs. Ces auditeurs seraient élus par le Congrès à partir des délégués des organisations affiliées et situées à une distance raisonnable du siège de l'organisation-mère. Si un auditeur démissionne de son poste entre deux congrès, le Conseil International désignerait ainsi un autre membre actif.*

**11.1(f)** *Les membres-auditeurs ensemble ou individuellement devraient avoir libre accès aux livres-comptables et tout documents financiers, actes notariés et certificats de StreetNet. Ils doivent être satisfaits eux-mêmes et que toute dépense engagée soit raisonnable et conformément à la décision du Conseil International de StreetNet ou soit opérées avec son approbation. Les membres-auditeurs annuellement un rapport sur les conclusions de leur audit, dont un exemplaire doit être expédié à toute organization affiliée. Le coordinateur devrait soumettre à son tour ce rapport au Conseil International de StreetNet pour avis et considérations.*

**Clause 10.7(a):** Envisage le remplacement: *"deux autre membres du Conseil International désignés à cette fin par le Conseil international avec considération attendue, doivent agir pour minimiser les coûts des réunions convoquées par le Comité Exécutif", avec" les deux membres-auditeurs élus au terme de la clause 11.1(d) ci-dessus."*

Proposition de: NFSVK Secondee par: AZIEA

## **ANNEXE 11**

### **Résolution 10: Dissolution de l'Association StreetNet**

Le premier congrès international de StreetNet, NOTANT:

1. Le travail effectué par l'Association StreetNet en Initiant la formation de Streetnet International depuis décembre 1999;
2. Que le comité intérim de StreetNet International avait prit la gestion du travail, projets et programmes ainsi que l'emploi du coordinateur et employés de l'Association Streetnet sur base de l'article 10 de la constitution après le lancement de Streetnet International en novembre 2002;
3. Que le comité de direction de l'Association StreetNet à continuer de gérer les finances, les comptes bancaire et les biens de Streetnet International sur base de l'article 11 de la constitution, jusqu'au moment ou un conseil International pourrait être élu convenablement selon l'article 9 de la constitution, avec l'accord du comité intérim;
4. Que le congrès International aura a élire comme il se doit un Conseil International comme specifié dans la constitution de streetnet International (deux membres experts comptables inclus, comme specifié dans les articles 11.1(e) et 11.1(f)) qui auront les pouvoirs constitutionnels de gérer les finances,les comptes bancaires et les biens de StreetNet International selon l'article 11 de la constitution.

#### **PAR LA PRESENTE DECIDE:**

1. De remercier l'Association StreetNet pour le travail qu'il ont abattu en établissant une organisation aussi importante que StreetNet International;
2. De notifier l'Association StreetNet de l'établissement du conseil international et le prie de proceder en consèquence, à la dissolution de l'Association StreetNet et de transferer les biens et les comptes bancaires a StreetNet International;
3. De designer deux individus suivant comme signataires des comptes de StreetNet International selon l'article 11(d) comme modifié: (a) Sibongile Buthelezi; *administrateur nationale de SEWU* (b) Lou Haysom (*directrice de web de StreetNet*).
4. Que le Conseil International doit assumer le reste de ses fonctions sur base de l'article 11 de la constitution de Streetnet International dès que l'Association Streetnet sera dissolue, ses biens remus, ses comptes bancaires transférés et la gestion de ses affaires finaciaires au Conseil International.

PROPOSÉE PAR: Kisumu Alliance of Street Vendors & Informal Traders (KASVIT)

SÉCONDÉE PAR: Union Syndicale des Vendeurs, Vendeuses et Pieces Detachees et Divers Articles de Dantokpa (USYNVEPID)